

COMMENT VOTER?

A vos côtés, nous nous engageons en faveur de conditions correctes de travail et de rémunération, d'un espace de travail sain et sécurisé, d'une sécurité d'emploi, d'une meilleure mobilité, de moins de stress, de plus de temps libre et d'une activité ayant un caractère durable. Tels sont les thèmes qui constituent des priorités absolues pour nous au cours des quatre prochaines années. Un vote en faveur d'ACV PULS/ CNE est donc un vote qui compte. Mais comment voter ?

Le vote

Chez Roularta, le vote aura lieu le jeudi 16 mai 2024. Le vote est principalement électronique, mais il y aura aussi un bureau de vote 'physique'. Vous recevrez en temps utile votre lettre de convocation, qui contiendra toutes les informations pratiques sur la manière de voter et le moment précis où vous pouvez le faire.

Le vote électronique

Vous pouvez voter par voie électronique ? Dans ce cas, vous trouverez toutes les informations dans votre convocation et vous n'aurez pas besoin de vous rendre dans un bureau de vote. Le vote s'effectuera via une connexion sécurisée depuis votre lieu de travail, votre domicile ou un autre lieu.

Voter par courrier postal

Vous êtes malade de longue durée ? Dans ce cas, vous pouvez voter par courrier. Dans ce cas également, vous n'êtes pas obligé de vous rendre physiquement dans un bureau de vote. Lisez attentivement la convocation et suivez scrupuleusement les instructions afin de vous assurer que votre vote sera valable.

Voter dans le bureau de vote

Rendez-vous au bureau de vote et votez. Des collègues seront présents pour vous aider si vous le souhaitez.

Quelle boule devez-vous cocher ?

La verte, bien sûr.

Votez 2, votez ACV – CSC (CNE).

Comme aux élections politiques, vous pouvez soit voter pour la liste (en cochant le bulletin – liste 2 - en tête de liste), soit voter pour des personnes. Vous ne pouvez pas voter pour plus de personnes qu'il n'y a de mandats effectifs (pour les ouvriers, 3 représentants (et 3 suppléants), et pour les employés, 8 représentants (et 8 suppléants)). Si vous le faites, votre vote deviendra automatiquement un 'vote de liste'. Vous trouverez des informations utiles sur le sujet sur le site <https://www.lacsc.be/elections-sociales>. De manière précise, pour les ouvriers, vous pouvez désigner un maximum de 3 votes nominatifs et pour les employés, 8 votes nominatifs.

En conclusion : votez 2. Votez ACV – CSC !

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre vote...